

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° CD6

présenté par

Mme Toutut-Picard, Mme Le Feur, Mme Bureau-Bonnard, Mme Provendier et Mme Dufeu

-----

**APRÈS L'ARTICLE 5 SEPTIES, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.